

CONDITIONS GENERALES D'ACHATS ALUNITED FRANCE SAS

Historique des Versions

Indice	Date	Modifications – Contexte	Auteur	Approbateur
A	19/04/2022	Création du document	A.Legendre	J.Verger

1. PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales régissent les rapports entre ALUNITED FRANCE SAS et ses fournisseurs. Elles ont pour objet de leur faire connaître les principes essentiels au respect desquels ALUNITED FRANCE SAS est particulièrement attachée.

Outre les conditions générales d'achats citées ci-dessous, le fournisseur devra s'engager à respecter les exigences du manuel fournisseur S4.PU.FI.001.

2. COMMANDE

2.1. Document

La commande ALUnited FRANCE SAS n'est effective qu'à réception du bon de commande par le fournisseur. Toute commande téléphonique est sans valeur.

2.2. Accusé de Réception

L'accusé de réception de la commande doit parvenir à ALUnited FRANCE SAS dans les 8 jours suivant la date de la commande. Le fournisseur y apposera son cachet commercial, sa signature et les éventuelles modifications de prix, de délai de livraison ou des autres conditions.

Des modifications apportées à l'accusé de réception, sans justification préalable rendraient l'accusé de réception non conforme. L'acceptation de la commande implique l'adhésion sans réserve du fournisseur aux présentes Conditions Générales d'Achat de ALUnited FRANCE SAS. ALUnited FRANCE SAS se réserve le droit d'annuler une commande en cas d'absence ou de non-conformité de l'accusé de réception. De même, passé le délai de 8 jours, sans retour de l'accusé de réception, la commande est réputée acceptée par le fournisseur aux conditions mentionnées.

2.3. Livraison

Sauf stipulation contraire, la commande ALUnited FRANCE SAS est établie franco de port et d'emballage, marchandises à l'adresse de livraison, selon les conditions spécifiées dans la commande. En ce qui concerne les pièces de série ou prototypes, les étiquettes de toutes les unités d'emballage doivent être conformes à la norme Odette-Galia. L'emballage, le chargement et le calage des marchandises seront réalisés par le fournisseur, sous sa responsabilité. Toutes les marchandises sont assurées par nos soins.

2.4. Quantités

Seules les quantités commandées par ALUnited FRANCE SAS sont prises en compte, ALUnited FRANCE SAS se réserve le droit de renvoyer les quantités excédentaires aux frais du fournisseur. Les marchandises doivent être livrées selon le cadencement prévu (sauf stipulation contraire).

ALUnited FRANCE SAS est seule habilitée à déclarer une commande soldée. ALUnited FRANCE SAS se réserve la possibilité de modifier les quantités commandées dans un délai d'une semaine précédant la livraison.

2.5. Délais, pénalités et annulation

Les marchandises commandées doivent être livrées à la date demandée. En cas de non-respect des délais demandés, ALUnited FRANCE SAS se réserve le droit d'appliquer au fournisseur des pénalités financières en cas de retard, ou de refuser la livraison en cas d'avance. En cas de retard, le fournisseur peut être tenu par ALUnited FRANCE SAS de mettre en place, et à ses frais, tout moyen exceptionnel pour effectuer la livraison. ALUnited FRANCE SAS se réserve le droit d'annuler, sans préavis, la commande si la livraison n'est pas effectuée à la date convenue. ALUnited FRANCE SAS peut retourner, aux frais du fournisseur, les marchandises livrées tardivement.

2.6. Sous-traitance

La réalisation, totale ou partielle, de la fourniture commandée ne peut être sous-traitée par le fournisseur qu'avec l'accord préalable et écrit de ALUnited FRANCE SAS. Le fournisseur doit indiquer le nom et l'adresse du sous-traitant. Le fournisseur reste garant de la bonne exécution et de la qualité de la fourniture du sous-traitant. Tout process de fabrication dédié à un produit ALUNITED FRANCE SAS doit être validé par ALUNITED FRANCE SAS. Toute modification est interdite sans notre accord.

2.7. Réserve de propriété

Sauf stipulation écrite de ALUnited FRANCE SAS, toute clause de réserve de propriété émanant du vendeur est réputée nulle.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT ET PRIX

3.1. Paiement

Le délai de paiement part la réception chez ALUnited FRANCE SAS de la totalité de la quantité commandée et de tous les documents. Le paiement s'effectue soit par virement, soit par lettre de change en position tiré émise par ALUnited FRANCE SAS, à 90 j fin de mois le 15, sauf stipulation contraire écrite.

3.2. Factures

Toute facture reçue après le 25 du mois de la livraison sera, sans préavis de ALUNITED FRANCE SAS, reportée valeur du mois suivant.

3.3. Prix

Les prix indiqués dans la commande s'entendent hors taxes, fermes et non révisables.

4. CONTROLE ET SURVEILLANCE

4.1. Contrôle

Les réclamations concernant tout défaut ou vice caché peuvent être formulées dès leur constatation, même après réception des marchandises. Pour toute non-conformité, ALUnited FRANCE SAS se réserve le droit de refuser les marchandises et de les renvoyer aux frais du fournisseur. En outre, ALUnited FRANCE SAS se réserve le droit d'entreprendre par elle-même ou par un tiers, la mise en conformité des marchandises, aux frais du fournisseur. Le fournisseur dispose de 24 heures à compter de l'information sur la non-conformité pour contester celle-ci par écrit et de 24 heures supplémentaires pour venir la constater. Si le fournisseur conteste la non-conformité et provoque un arrêt de chaîne et que la non-conformité s'avère fondée après constat par le fournisseur, ce dernier se verra imputer intégralement les arrêts de chaîne provoqués. Passé le délai de 48 h, la mise en conformité, le renvoi des pièces ou la mise aux rebuts se feront aux frais du fournisseur.

4.2. Surveillance

ALUnited FRANCE SAS ainsi que son client ont la possibilité d'effectuer tout contrôle qui leur semble nécessaire chez le fournisseur et ses sous-traitants. Les représentants de ALUnited FRANCE SAS ou ceux de son client doivent avoir libre accès aux ateliers du fournisseur et de ses sous-traitants.

5. GARANTIE

5.1. Garantie de résultat

Le fournisseur garantit sa fourniture. Cette garantie est totale. Elle ne peut être réduite en invoquant des documents ou autres instructions écrites de ALUNITED FRANCE SAS.

5.2. Remplacement

Le fournisseur s'engage à remplacer à ses frais, sans délai, toutes les pièces ou toutes les parties de la fourniture qui sont reconnues défectueuses ou inaptées à un bon usage et ce, quel que soit l'époque de la découverte du défaut ou du vice caché. Tous les frais qui en résultent sont à la charge du fournisseur.

5.3. Conséquences

Toute non-conformité de la pièce livrée par le fournisseur le rend entièrement responsable de toutes les conséquences directes ou indirectes que cette non-conformité pourra entraîner.

5.4. Obligations légales

Le fournisseur s'engage à respecter les réglementations légales, sécuritaires et environnementales. Le fournisseur certifie que ses produits sont en accord avec les standards automobiles suivants : Ford WCC –MP99P9999 – A1 /VQ01155/Daimler DBL8585/Normes REN/normes PSA et norme européenne EU 2000/53 "réglementation pour véhicules série", et s'engage à respecter la norme ISO TS 16949

6. OUTILLAGES ET PLANS

6.1. Outillages

Les outillages (et échantillons, modèles calibres etc...) commandés au fournisseur pour ALUnited FRANCE SAS ou son client sont propriété pleine et entière de ALUnited FRANCE SAS ou de son client. Leur entretien et remise en état incombent au fournisseur chargé de l'exécution de la commande de ces pièces. Le fournisseur assume la garde et les risques découlant de la détention des outillages visés ci-dessus et fait son affaire personnelle des dommages qu'il pourrait causer ou subir, même par force majeure, et des vols dont il pourrait faire l'objet. Les outillages sont assurés pour leur valeur réelle contre tout dommage aux frais du fournisseur. ALUnited FRANCE SAS ou son client est bénéficiaire de l'assurance qui devra comporter une renonciation à tout recours contre les dommages causés par les dits outillages.

Les outillages propriété de ALUNITED FRANCE SAS ou de son client, mis ou laissés à la disposition du fournisseur, sont soumis aux mêmes règles que ci-dessus et font l'objet d'un certificat de prêt visé par le fournisseur.

6.2. PLANS

Les plans émis par ALUnited FRANCE SAS restent sa propriété. Le fournisseur garantit qu'ils ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite exprès et préalable de ALUnited FRANCE SAS. Les plans et documents de base, établis par le fournisseur pour l'exécution de la commande deviennent et demeurent la propriété de ALUNITED FRANCE SAS et doivent leur être transmis pour approbation.

7. CONFIDENTIALITE

Aucune pièce ne pourra être exécutée par le fournisseur pour le compte d'un tiers d'après les outillages ou les plans de ALUnited FRANCE SAS ou de son client, sans l'accord écrit exprès et préalable de ALUnited FRANCE SAS. Dans le cas contraire, ALUnited FRANCE SAS se réserve le droit d'engager toute procédure. Les outillages ou les plans ne doivent être ni transférés, ni modifiés, ni détruits sans l'autorisation écrite exprès et préalable de ALUnited FRANCE SAS. Les commandes de ALUnited FRANCE SAS ne peuvent, en aucun cas, donner lieu à une publicité directe ou indirecte.

8. EXECUTION DES TRAVAUX

8.1. Dispositions légales

Pour les travaux effectués chez ALUNITED FRANCE SAS, le fournisseur s'oblige à observer strictement toutes les dispositions légales et réglementaires relatives notamment aux conditions générales et particulières du travail, à l'hygiène et à la sécurité.

8.2. Consignes

Le fournisseur ne pourra entreprendre les travaux chez ALUnited FRANCE SAS qu'après avoir pris connaissance des procédures et consignes en vigueur (manuel de sécurité, consignes particulières, règlement intérieur de l'établissement) et de toutes les contraintes relatives à l'environnement et au voisinage.

8.3. Exécution

Le fournisseur est responsable de l'exécution et du résultat de son travail ou de celui de ses sous-traitants. Il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute perturbation de la bonne marche de ALUnited FRANCE SAS du fait de ses travaux.

8.4. Délais

Les délais d'exécution sont indiqués dans la commande. En cas de non-respect des délais, ALUnited FRANCE SAS se réserve le droit de résilier la commande ou d'appliquer des pénalités de retard.

8.5. Fin des travaux

A la fin des travaux, le fournisseur remettra les lieux dans un état permettant un redémarrage immédiat de l'activité. Il est responsable de tout accident pouvant survenir du fait d'un manquement dont il serait l'auteur.

9. OBLIGATIONS LEGALES

Le fournisseur s'engage à respecter les réglementations légales, sécuritaires et environnementales. Le fournisseur certifie que ses produits sont en accord avec les standards automobiles suivants : Ford WCC –MP99P9999 – A1 /VQ01155/Daimler DBL8585/Normes REN/normes PSA et norme européenne EU 2000/53. Le fournisseur s'engage par ailleurs à respecter la norme ISO TS 16949.

10. LITIGES ET JURIDICTION

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tous les différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la commande. Au cas où elles n'y parviendraient pas, le règlement du litige est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Joigny, même en cas de demandes ou en cas de pluralité de défendeur. L'acceptation de la commande entraîne l'adhésion sans exception, ni réserve aux présentes Conditions Générales d'Achat. Toute condition ou clause contraire est réputée nulle.

11. DROIT APPLICABLE

La commande ALUnited FRANCE SAS est régie par le Droit Français.